



AVENIR SPÉ

Le syndicat des médecins spécialistes

Paris, le 3 Avril 2020

Monsieur Nicolas REVEL
Directeur de la CNAM
50, av. du Pr. André Lemierre
75020 PARIS

Copie à :
Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Monsieur le Docteur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Directeur,

Les anesthésistes réanimateurs (SNARF), les pneumologues (SAR), les médecins radiologues libéraux (FNMR), les pédiatres (SNPF) sont actuellement en première ligne pour la prise en charge des patients Covid-19 en établissements de soins privés ou dans leurs cabinets de ville. Ils sont aussi, avec tous les autres médecins spécialistes comme les ophtalmologistes (SNOF), les dermatologues vénéréologues (SNDV), les médecins de rééducation fonctionnelle (SYFMER), les cardiologues (SNC), les anatomopathologistes (SMPF), les médecins biologistes (SJBm), les endocrinologues (SEDMEN), les rhumatologues, les hépato-gastroentérologues, les neurologues, les angiologues, les chirurgiens, toujours présents en ville, dans les cabinets malgré les risques, l'absence de moyens de protection suffisants et la perte, parfois complète, d'activité pour assurer la continuité et la permanence des soins de tous les autres patients dont les plus fragiles.

Cette activité persistante, indispensable à la prise en charge de la population, ne permet pas de compenser la chute d'activité et que nous subissons tous, de plein fouet.

Cette perte est, quelle que soit la spécialité, estimée à au moins 80% en mars dès le début du confinement et encore plus maintenant.

Les médecins spécialistes emploient plus de 30.000 personnes et doivent utiliser des équipements de pointe.

Entre ces charges importantes qui courent et l'effondrement de l'activité, de nombreux cabinets risquent de fermer au fur et à mesure et, à la fin de cette crise, pourraient ne plus continuer d'exercer. Cela est particulièrement vrai pour les cabinets individuels et les petites structures qui constituent, pourtant, le maillage territorial permettant une prise en charge de proximité des patients.

Les syndicats signataires de ce courrier vous demandent donc de bien vouloir entamer d'urgence une négociation avec leur seul représentant légitime, le Dr Patrick GASSER, président d'Avenir Spé, accompagné de son équipe, le seul syndicat qui regroupe les spécialités les plus importantes en termes de nombre d'adhérents et de prise en charge des patients.

Cette négociation va bien au-delà de la négociation conventionnelle. Elle s'inscrit dans le plan d'urgence sanitaire porté par la loi que l'Assemblée a largement votée.

A mesures d'exceptions, consultations d'exceptions.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Syndicat National
des **Cardiologues**
Médecine cardiovasculaire



AFPEP - SNPP
Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé
Syndicat National des Psychiatres Privés



Dr. Patrick GASSER
Président Avenir Spé